

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chers adhérents,

Nous abordons notre troisième rentrée après cette longue et éprouvante crise sanitaire marquée par la mise en berne du lien social.

Malgré deux périodes de confinement, des mois d'interdiction de cours en présentiel, les contraintes du port du masque et du pass sanitaire, notre association a tenu bon.

Elle a tenu bon grâce à la solidarité de l'ensemble de ses membres : ses adhérents qui lui ont témoigné leur soutien, ses professeurs qui ont fait preuve d'une coopération exemplaire, ses gestionnaires qui ont fait de leur mieux et ont tout mis en œuvre pour obtenir les aides financières prévues par l'État.

Ces aides ont permis d'atténuer les pertes de recettes dues à la baisse prévisible des inscriptions.

Au terme de ces deux années de crise, nous constatons que près d'un tiers de nos adhérents ont encore hésité à s'inscrire et à reprendre le chemin des salles de cours.

Ce constat n'est pas propre au CADREF : il est partagé par de nombreuses associations et par plusieurs lieux de culture, cinémas et théâtres notamment.

Au seuil de cette nouvelle rentrée 2022-2023, nous souhaiterions redonner à tous nos adhérents le goût de la culture vivante, de l'art partagé, de l'exercice physique dans la bonne humeur, en un mot le plaisir d'apprendre et d'échanger dans la convivialité qui constitue la raison d'être du CADREF.

Venez ou revenez vous inscrire au CADREF et encouragez vos proches et vos amis à s'inscrire avec vous. N'hésitez plus, venez découvrir les nouveaux programmes et les activités inédites que vos professeurs vous ont préparés pour la prochaine rentrée.

Et notez sur vos agendas que les Journées Portes Ouvertes auront lieu les 20 et 21 septembre 2022 dans les locaux du CADREF, 249 rue de Bouillargues à Nîmes. Nous vous y accueillerons avec plaisir et vos professeurs seront là pour vous présenter leurs programmes.

Pour terminer, permettez-moi de reprendre le message adressé aux adhérents par l'une de ses plus fidèles représentantes, déléguée de cours, qui participe activement depuis plusieurs années à la vie du site cévenol du CADREF :

"Maintenant le flambeau est entre nos mains. Nous avons bien conscience que Le CADREF, la culture qu'il nous apporte, l'amitié qu'il fait naître, C'EST NOUS. Nous en sommes à la fois l'armature, la chair et les bénéficiaires. Il sera ce que nous en ferons ou ne sera plus. Longue vie au CADREF et à ses adhérents !"

Tout est dit.

Simone CLEMENT, Présidente du Conseil d'Administration

LE CADREF

Le CADREF du Gard Université de la Culture Permanente et du Temps Libre est une association reconnue d'intérêt général, ouverte à toute personne sans condition d'âge, de résidence, de diplôme ou de niveau scolaire ou universitaire.

Il est implanté sur 7 sites : Nîmes, Alès, Bagnols sur Cèze/Saint-Gervais, Le Grau du Roi, Le Vigan/Sumène, Sommières et Villeneuve lez Avignon.

Il bénéficie du parrainage de l'Université de Nîmes, dans le cadre d'une convention de partenariat entre ces deux structures.

Il adhère à l'Union Française des Universités Tous Ages (UFUTA).

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Elles sont définies avec précision dans l'annexe 1 au Règlement Intérieur du CADREF établie par le Conseil d'Administration et intitulée "***Conditions Générales d'Adhésion et d'Inscription***".

Ce document peut être consulté dans son intégralité sur le site internet du CADREF ou être adressé par mail.

LES INSCRIPTIONS SONT PRISES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE :

Par courrier

En envoyant le bulletin d'inscription accompagné de votre règlement au secrétariat du CADREF, 249 rue de Bouillargues, 30000 NÎMES.

Sur le site internet du CADREF

Vous avez la possibilité de créer **votre compte adhérent** sur le site internet www.cadref.com et de vous inscrire en ligne **en réglant par carte bancaire** à partir du 5 septembre pour les anciens adhérents et du 19 septembre pour les nouveaux.

Le bulletin d'inscription pour l'année 2022/2023 est disponible page 6.

Pour tous renseignements ou modifications :

S'adresser au secrétariat de Nîmes, tous les jours de 9h à 12h et de 13h30 à 17h au 04.66.36.99.44.

LES TARIFS 2022-2023

Adhésion à l'association : 50 €

Un litige est en cours entre le CADREF et l'administration fiscale : le 16 mars 2022, la Direction des Finances du Gard a décidé de remettre en cause dorénavant l'autorisation, accordée à notre association le 9 juin 2017, de délivrer des reçus fiscaux pour les cotisations versées par ses adhérents. En fonction de la réponse qui sera faite au recours que nous avons adressé le 6 mai 2022 contre cette décision qui remet en cause la décision initiale de l'administration fiscale, le CADREF sera autorisé ou non à délivrer les reçus fiscaux ouvrant droit à réduction d'impôt pour les cotisations versées lors de la rentrée 2022-2023. En tout état de cause, notre association est déterminée à mettre en œuvre toutes les voies de recours contentieux afin que son bon droit soit rétabli.

Frais d'inscription aux cours :

Le tarif est indiqué pour chaque discipline en fonction du nombre de séances programmées dans l'année.

Dans le cadre du Fonds de Solidarité Culture, une réduction de **35 €** pourra être accordée sur la première inscription sur présentation de l'avis d'impôt 2022 indiquant le Revenu Fiscal de Référence (voir le détail dans le chapitre "Le Fonds de Solidarité Culture" p. 11).

DÉROULEMENT DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE

REPRISE DES COURS LE LUNDI 3 OCTOBRE 2022

VACANCES SCOLAIRES

TOUSSAINT : Du 22 octobre au soir au 7 novembre au matin

NOEL : Du 17 décembre au soir au 3 janvier au matin.

HIVER : Du 18 février au soir au 6 mars au matin.

PRINTEMPS : Du 22 avril au soir au 9 mai au matin.

ASCENSION : Du 17 mai au soir au 22 mai au matin.

FIN DES COURS SUR 26 SÉANCES

Cours du lundi : 19 juin 2023 Cours du jeudi : 1 juin 2023

Cours du mardi : 23 mai 2023 Cours du vendredi : 9 juin 2023

Cours du mercredi : 24 mai 2023 Cours du samedi : 3 juin 2023

LIEUX DES COURS :

Salle de réunion du centre technique – Rue des Médards – Le Boucanet – Rive droite

Sommaire

MODALITÉS D'INSCRIPTION	2
VACANCES SCOLAIRES	3
SCIENCES HUMAINES.....	5
PARTAGER LA MUSIQUE.....	5
BULLETIN D'INSCRIPTION 2022/2023	7
MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA individuel	9
BULLETIN DE CANDIDATURE aux élections de délégué(e)s.....	12

SCIENCES HUMAINES

PARTAGER LA MUSIQUE

<i>Professeur</i>	Pierre BOITET							
<i>Lieu</i>	Salle de réunion du centre technique – Rue des Médards							
<i>Jour/Horaire</i>	Mardi				9h30 - 11h30			
<i>Dates</i>	11/10	22/11	13/12	17/01	14/02	21/03	18/04	16/05
<i>Tarif</i>	82 €							

Huit séances pour partager la musique et découvrir l'évolution de ses grands courants esthétiques occidentaux, replacés dans leur contexte historique et culturel.

L'objectif est de donner des repères et des clés pour renforcer le plaisir de l'écoute.

Chaque mois, exploration d'un domaine particulier autour d'un compositeur-phare. Les séances sont illustrées d'exemples musicaux, d'iconographie, de vidéos et d'une approche des partitions, afin de mieux comprendre les « recettes » de composition et d'aller plus loin dans l'émotion.

Aucune connaissance technique n'est évidemment requise.

Enfin, une discographie est fournie à l'issue de chaque séance afin que chacun puisse prolonger ses découvertes musicales et les approfondir selon ses goûts.

Au programme cette année : les grands courants de la première moitié du XXème° siècle.

- Conférence 1 La musique espagnole avec le trio Albeniz – Granados - Falla
- Conférence 2 La musique française de l'entre-deux guerres
- Conférence 3 Les Ballets russes et Stravinsky
- Conférence 4 Le renouveau des musiques d'Europe du Nord et d'Angleterre
- Conférence 5 L'école nationale hongroise avec Bartók et Kodaly
- Conférence 6 Prokofiev et le triomphe du néo-classicisme
- Conférence 7 Chostakovitch : être compositeur en Union Soviétique
- Conférence 8 La musique américaine ou l'émergence du Nouveau Monde

BULLETIN D'INSCRIPTION 2022/2023

NOM :

PRÉNOM :

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Tél. Fixe : **Tél. Mobile :**

Email :

Année de Naissance : **Sexe :** **F** **H**

S'il s'agit d'une 1^{ère} inscription comment avez-vous connu le Cadref ?

Publicité Recommandation

Quelle est votre situation professionnelle ?

Retraité(e) En activité En activité partielle En recherche d'emploi

Quelle est ou a été votre origine professionnelle ?

Agriculteur Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise
 Enseignant Cadre fonction publique ou privée
 Profession libérale Employé public ou privé Ouvrier

***L'adhésion sous-entend l'acceptation du Règlement Intérieur,
des Conditions Générales d'Adhésion et d'Inscription.***

PAIEMENTS FRACTIONNÉS :

Le 1^{er} chèque ou prélèvement doit être d'un montant supérieur ou égal à 50€

Vous avez la possibilité de régler en 3 ou 4 fois, soit :

- Par **chèque**, en les renvoyant avec votre bulletin d'inscription, ils seront mis à l'encaissement à un mois d'intervalle autour du 15 du mois. **Pas de centimes SVP.**
- Par **prélèvement**, en renvoyant le mandat de prélèvement signé accompagné de votre RIB/IBAN. **Pas de centimes SVP.**

Choix des disciplines au dos



Bulletin d'inscription

Partager la Musique		X	82 €	=	
---------------------	--	---	------	---	--

Sous Total :

Cotisation : + 50 €

Pour le Fonds de Solidarité Culture je fais un don de (donnant droit à réduction d'impôt) :

Total :

Soutien (voir conditions d'éligibilité page 11) : - 35 €

(Joindre impérativement l'avis d'imposition 2022 avec revenu fiscal de référence) _____

Total :

*Bulletin à renvoyer, accompagné du règlement, au
CADREF, 249 rue de Bouillargues, 30000 NÎMES.*

Carte d'étudiant à disposition dans votre espace adhérent sur le site internet du CADREF.

Sinon merci de joindre à votre bulletin d'inscription une enveloppe timbrée à votre adresse.

ÉCHÉANCIER POUR L'ANNÉE 2022/2023

Le 1^{er} prélèvement doit être égal ou supérieur à 50€.

Les prélèvements se font autour du 15 du mois.

Pas de centimes SVP

Montant total dû : · , 0 0 €

Dates au format mois/année

1^{er} prélèvement : · , 0 0 € /

2^{ème} prélèvement : · , 0 0 € /

3^{ème} prélèvement : · , 0 0 € /

4^{ème} prélèvement : · , 0 0 € /

LA GESTION DU CADREF

LE CADREF EST → UNE ASSOCIATION → GÉRÉE PAR SES ADHÉRENTS

L'implication des adhérents est une condition essentielle pour assurer la pérennité de l'association.

Les adhérents élisent des délégués qui élisent un Conseil d'Administration. Les fonctions de Délégué et d'Administrateur sont exercées à titre bénévole. La motivation nécessaire pour exercer ces fonctions trouve sa justification dans la mission d'intérêt général assurée par l'Association : **ouverture à la culture pour tous et maintien du lien social.**

LA GESTION ADMINISTRATIVE DE L'ASSOCIATION

Elle est entièrement prise en charge par :

Nathalie FAUCHER, Directrice

Isabelle WEILL, Adjointe

LES MEMBRES DU BUREAU

Simone CLEMENT, Présidente, Monique ALLIER CHAY, Vice-Présidente, Jean Pierre HERMANTIER, Trésorier, Elisabeth JABOT, Secrétaire, Daniel JULIEN, Trésorier Adjoint, Christian COLSON, Secrétaire Adjoint, Claude CHARDOUNAUD, Jean-Michel FABRE et Hélène LALIS, Chargés de Mission.

RESPONSABLE DU SITE DU GRAU DU ROI : Claudette BRUNEL

LE FONDS DE SOLIDARITÉ CULTURE

Le Conseil d'Administration du CADREF a décidé en 2019 de constituer un Fonds de Solidarité Culture. Celui-ci a pour objectif de favoriser l'accès aux cours organisés par notre association pour les adhérents disposant de revenus modestes, en leur accordant une aide à l'inscription. Il s'agit d'un fonds dédié qui est alimenté :

- 1) par les dons effectués par les adhérents désireux de participer à cette action solidaire, soit en permettant l'arrondi du montant de leur(s) inscription(s), soit en adressant directement un don au CADREF. Il est rappelé que notre association étant reconnue d'intérêt général, les donateurs continueront à bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66% du montant de leur don.
- 2) par les subventions accordées par les collectivités territoriales au titre du Fonds de Solidarité Culture.
- 3) par les dons effectués par les entreprises et organismes privés au titre du Fonds de Solidarité Culture dans le cadre des dispositions du Code Général des Impôts.

Le Conseil d'Administration du CADREF définit chaque année le montant de l'aide accordée et les conditions que doivent remplir les adhérents pour pouvoir bénéficier de cette aide. Le Fonds de Solidarité Culture est redistribué chaque année dans la limite des ressources affectées.

Pour l'année 2022-2023, une aide à l'inscription de 35 € pourra être accordée aux adhérents qui, sur l'avis d'impôt 2022, justifient d'un Revenu Fiscal de Référence inférieur à 15 547 € pour une personne seule et à 29 008 € pour un couple soumis à imposition commune.

CADREF
BULLETIN DE CANDIDATURE
aux élections de délégué(e)s
2022/2023

Je, soussigné(e).....

déclare être candidat(e) aux élections de délégué(e)s

2022/2023, pour la discipline ou activité :

.....

Niveau :

Jour et horaire :

Nom de l'enseignant :

Fait à :

Le :

Signature :

LES DÉLÉGUÉS DE COURS

Ils ont un rôle statutaire : Participation chaque année à l'Assemblée Générale : vote du compte financier et tous les 3 ans, élection d'un nouveau Conseil d'Administration.

Ils ont un rôle fonctionnel : au sein de leur cours, liens entre les étudiants, les Professeurs, l'Administration.

Modalités pratiques.

Le délégué de cours est élu, en début d'année universitaire, pour 1 an, par les adhérents du cours dans la proportion de 1 délégué pour 1 à 20 étudiants.

Pour déposer votre candidature, il suffit de remplir le bulletin ci-dessus et de le retourner au Secrétariat du Cadref avec votre inscription : par courrier ou sur place au Cadref. L'élection des Délégués aura lieu, dans chaque cours, à partir de la 2^{ème} semaine de la rentrée.